

M. RENAUX, dit que l'Administration aura égard à cette observation, et qu'elle prendra tous les renseignements à ce sujet avant de représenter au Conseil une demande de crédit.

CRÉATION D'UN TRIBUNAL DE COMMERCE A ROUBAIX. — NOMINATION D'UNE COMMISSION.

M. RENAUX, Messieurs, dans votre séance du 23 mai 1866, sur ma proposition acceptée par toute l'Administration, vous avez émis un vœu pour la création d'un tribunal de Commerce à Roubaix, ayant dans sa juridiction les cantons de Tourcoing et de Lannoy.

Votre délibération a été envoyée à M. le Préfet qui lui a fait subir les voies administratives.

Le Tribunal de Commerce et la Chambre de Commerce de Lille, le Conseil municipal et la Chambre consultative de Tourcoing, ne voyant qu'une question d'intérêt pour ces villes, ont donné un avis défavorable.

Dans le canton de Lannoy, quatorze communes sur seize ont donné un avis conforme à notre demande.

Le Conseil d'arrondissement, mal renseigné, a demandé l'ajournement.

Le Conseil général, qui va se retrancher dans une nouvelle élection, aura à s'occuper de cette question dans sa prochaine session. Je suis convaincu qu'il reconnaîtra la justice de notre demande.

Afin de donner plus de force à la proposition que j'ai faite l'an dernier, je prie le Conseil municipal de nommer une commission de cinq membres pour faire un nouveau rapport sur notre demande et, au besoin, répondre à ceux qui ont été faits contre nos intérêts les plus évidents.

Le Conseil nomme une commission composée de MM. Renaux, Motte, Ternynck, Voreux et Pierre Cateau, pour étudier la question d'établissement d'un tribunal de Commerce en cette ville.

COMMISSARIAT CENTRAL.

M. le Président propose d'élever le commissariat central à la première classe :

Messieurs, Dans les circonstances pénibles que nous avons eu à traverser depuis quelque temps, un fonctionnaire public s'est particulièrement distingué par son courage et son dévouement. On a vu M. Wallet, commissaire-central de cette ville, se porter avec empressement partout où il y avait du danger à courir, du bien à faire, du mal à éviter. Sollicité pour lui de l'avancement, ce n'est que lui rendre justice, mais demander qu'il reçoive de l'avancement sur place, c'est servir à la fois ses intérêts et les nôtres, en nous attachant définitivement comme chef de la police municipale un homme qui, au moment de l'épidémie, allait jusque dans les plus tristes demeures, constater les cas de choléra, inscrire les malades et les morts, pour procurer aux uns les secours, aux autres la sépulture et qui, atteint lui-même par la maladie, se fit traiter chez lui pendant quelques jours et reprit, sans attendre d'être complètement guéri ses dangereuses inspections. La conduite de M. Wallet, lors des émeutes, ne fut pas moins digne d'éloges, car, en essayant d'empêcher les dévastations, qui se commettaient ses jours furent plusieurs fois en péril.

L'autorité sait donc qu'elle peut en toute occasion compter sur lui, et il est dans l'intérêt de la ville de le conserver.

Par ces motifs, nous vous proposons d'émettre le vœu que M. Wallet soit élevé à la première classe des commissaires, mais sans quitter Roubaix; et, à cet effet, de porter son traitement annuel à six mille francs, taux réglementaire de la première classe, au lieu de 4,800 qu'il touche annuellement.

La proposition de la Commission est favorablement accueillie par le Conseil qui vote à l'unanimité les conclusions du rapport.

L'ordre du jour étant épuisé, M. TERNYNCK parle du dévouement de M. Baest-Honoré pendant les émeutes de Roubaix. Il prie l'Administration de le signaler à M. le Préfet.

M. RENAUX répond qu'une demande a été faite et qu'il a l'espoir qu'elle sera bien reçue.

M. BOURBIER est d'avis qu'il serait juste d'améliorer la position de M. Desmaretz qui se fait remarquer depuis très-longtemps à Roubaix par son dévouement et son exactitude.

M. MOTTE-BOSSUT sollicite quelques travaux urgents au presbytère Sainte-Elisabeth.

M. RENAUX fait remarquer que des difficultés se sont présentées pour construire la chambre demandée par M. le curé de cette paroisse, mais qu'on s'occupe en ce moment du devis de ce travail.

M. MOTTE rappelle qu'une souscription vient d'être faite à l'effet d'obtenir des avances de fonds pour construire des écoles dans le quartier Sainte-Elisabeth, il demande qu'on se hâte de profiter de ces bonnes dispositions.

M. DEWARLEZ annonce que la Commission présentera son travail dans une prochaine séance.

M. J. LAGACHE dit que cette avance de fonds n'est autre chose qu'un emprunt déguisé, puisque les souscripteurs réclament 5 0/0 de l'argent qu'ils ont versé.

M. TERNYNCK trouve qu'à cette condition l'argent ne manquera pas à Roubaix et qu'il serait lui-même tout disposé à souscrire; mais il ajoute qu'il serait préférable de faire un emprunt régulier pour construire des écoles dans tous les quartiers où elles seront jugées nécessaires.

M. DEWARLEZ croit que la ville n'y serait pas autorisée; il explique les avantages des souscriptions particulières et espère de cette manière arriver bientôt à pourvoir aux plus pressants besoins.

M. MOTTE-BOSSUT exprime le vœu que nonobstant le règlement sur la construction des trottoirs, il soit accordé des autorisations d'en établir en ciment de Portland.

M. DEWARLEZ appuie cette demande qui ne peut-être admise qu'autant qu'il y ait une modification au règlement en vigueur, laquelle sera soumise à l'adhésion de l'autorité supérieure.

La séance est levée.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

Nous recevons de M. Louis Catry, ouvrier délégué pour aller visiter l'Exposition universelle, une réclamation relative au manque de visa ou cachet du comité départemental qu'on aurait oubliée d'apposer sur la carte du porteur. Par suite de cet oubli, l'ouvrier délégué a dû payer toutes ses entrées dans chaque partie de l'Exposition.

Il serait à désirer que, dans l'intérêt des délégués qui pourraient se rendre ultérieurement à Paris, le comité départemental veuille bien se réunir à Roubaix pour appostiller les cartes délivrées par l'administration municipale de notre ville.

On fait aussi remarquer que le billet aller et retour coûtait aux délégués 15.90, sans entrées gratuites, et que l'administration du chemin de fer a organisé un train de plaisir ne coûtant que 16 fr. donnant droit d'entrée à toutes les sections de l'Exposition et avec séjour d'une semaine à Paris.

Mardi dernier, un individu s'est précipité dans le canal en face de l'établissement de MM. Lemesre frères, mécaniciens. On l'a heureusement retiré à temps.

Au sujet du fait qui précède, un correspondant anonyme nous écrit :

« Je passais mardi soir près du canal, au moment où un homme se noyait. Après être resté dix minutes dans l'eau, il en est retiré par quelques bateliers avec l'aide de M. César Lausent, qui lui donne immédiatement les soins nécessaires pour le rappeler à la vie. Au moment où le noyé en question reprenait ses sens, survient un agent de police qui le prend au collet et le conduit directement au violon. Le lendemain matin, le geolier allant à la prison pour lui porter des nourritures, le trouve étendu mort sur le carreau. Un après, ces messieurs sont surpris d'un pareil résultat. Je ne m'étonne pas du tout si pareille chose arrive, attendu qu'un homme qui reste dix minutes au fond de l'eau a plutôt besoin d'un breuvage réchauffant que d'une nuit sur la planche, dans une prison humide.

Cette circonstance qui s'est déjà renouvelée plusieurs fois dans notre ville, servira peut-être de leçon aux gens chargés de ces sortes d'affaires. »

Nous pouvons rassurer notre correspondant. Le fait qu'il avance — avec une entière bonne foi, nous aimons à le croire — est radicalement faux. Il résulte des renseignements que nous avons fait prendre au dépôt de sûreté et du relevé de l'état-civil que nous avons sous les yeux, qu'aucun prisonnier n'est mort cette semaine à Roubaix.

Nous avons annoncé, par erreur, dans notre numéro du 7 juin, l'arrestation du sieur Jean-Marie Ducachez, cultivateur, demeurant à Cysnoing. Un procès-verbal relatif aux faits énoncés par nous a été dressé contre ledit Ducachez, mais il n'y a pas eu d'arrestation.

Dans son audience d'hier, le tribunal correctionnel a condamné à trois ans de prison et cinq ans de surveillance, le nommé Joseph Meones, terrassier, auteur de vols commis dans diverses fermes de Croix et des environs, et dont nous avons annoncé l'arrestation.

Louis Norgent, contrebandier, arrêté au moment où il venait de passer la frontière avec un chargement de tabac, a été condamné à six mois de prison et deux mille francs d'amende, pour le recouvrement de laquelle le tribunal a fixé la contrainte par corps à un an.

Jean-Baptiste Verne, surpris au moment où il s'est introduit avec effraction dans une maison à Tourcoing; récidive, 15 mois de prison.

Chaque année, la commune d'Heim, organise des carrousels au bénéfice de ses indigents. Elle n'a pas encore, cette fois, négligé d'accomplir cette bonne action. Ainsi, nous apprenons que, dimanche et lundi 16 et 17 courant, auront lieu publiquement, sur la place de cette commune, les carrousels traditionnels.

Voici les prix qui seront décernés le dimanche :

Prix de la ferme de Beaumont : huit couverts en argent ou 200 fr. en espèces 200 fr.

2e prix : Six couverts en argent, valeur 150

3e prix : 24 cuillers à café en argent, valeur 80
Surprise 20

Total. 450 fr.

Les prix du lundi consistent :

1er prix : Quatre couverts en argent.

2e » Une cuve à liqueurs.

3e » Une douzaine de cuillers à café.

4e » Une bride.

5e » Une cravache et une paire d'éperons.

Ces exercices hippiques ont attiré de nombreuses souscriptions. Puisse-t-ils être favorisés par le beau temps!

On lit dans l'Echo du Nord :

« On annonce que le cortège historique doit disparaître du programme des fêtes du mois d'août. La souscription ouverte n'a produit aucun résultat et les jeunes gens qui avaient promis de prendre part à la cavalcade, se sont trouvés en trop petit nombre pour donner suite à leur projet.

« Le goût de ces exhibitions tend, du reste, à disparaître à mesure que les villes grandissent et voient leur population se développer. La célèbre société des Incas elle-même se dissout, et sa dernière marche aura été le chant du cygne. Les costumes de cette société vont être vendus à l'encan, le 18 de ce mois dans cette bonne ville de Valenciennes qui aura applaudi pour la dernière fois à ses magnificences. Il en est de même de ces belles fêtes musicales appelées festivals, qui ont marqué si heureusement les années 1829, 1838 et 1851, ils ont été tués par les sociétés chorales qui le tuent en même temps les musiciens.

« Que l'on cherche encore à rassembler ces chœurs de femmes composés de tout ce que notre ville avait de distingué? Il nous restera un festival... militaire et des chœurs d'hommes. Il faut savoir se contenter de peu. »

Pour toute la chronique locale J. REBOUX.

FAITS DIVERS

— On écrit d'Anvers, le 14 juin :

« Les bureaux de la station du chemin de fer de l'Etat, à Anvers, ont été, ce matin, le théâtre d'un drame épouvantable. Au moment où M. Langlé, chef de la gare, écrivait dans son bureau, un individu est entré brusquement et lui a tiré à bout portant dans la tête deux coups de pistolet. La première balle a atteint M. Langlé à la tempe et a traversé la tête; la seconde a perforé la gorge.

« Immédiatement après avoir commis ce crime, le meurtrier a tourné son arme contre lui-même et s'est déchargée dans la bouche. La mort a été presque instantanée.

M. Langlé a été transporté chez lui dans un état affreux. On ne conserve pas d'espoir de le sauver. Le meurtrier est un ancien machiniste employé au chemin de fer il y a quatre ou cinq ans, et congédié parce que la faiblesse de sa vue et sa négligence habituelle le rendaient impropre au service.

« Cette révocation l'avait profondément irrité. Il parait qu'à cette époque déjà il avait proféré des menaces de mort. Depuis, il aurait été employé comme mécanicien dans le corps des pompiers de la ville, d'où, si nos renseignements sont exacts, il aurait été également congédié. Il se trouvait donc sans place, et c'est l'exaspération qu'il éprouvait qui l'a poussé au crime.

« Ce tragique événement a jeté une grande consternation dans la ville d'Anvers, où M. Langlé jouissait de l'estime et des sympathies générales. »

REVUE LIBÉRALE

Politique, Littéraire, Scientifique et Financière.

PARAISANT LE 10 ET LE 25 DE CHAQUE MOIS

N° 5. — 10 juin 1867.

Voici le sommaire des matières contenues dans le numéro du 10 juin 1867. La loi sur les sociétés, par M. J.-B. Martin. — Les grands hommes de Paris. — H. Taine, par Jacques Callot. — Le Soldat au Théâtre (suite), par Francisque Carcey. — Le Fond de la Coupe (suite et fin.) par H. Mille Noé. — Dame la paix. — Souvenirs du Bugey. (Poésie.) Josephin Soullary. — Les vieux conteurs français. Adrien Desprez. — Poètes du dix-neuvième siècle. L.-A. Berthaud. Ph. Audebrand. — La presse périodique en Italie. (Suite.) André Folliet. — La Campagne de Naples. (Suite.) par Charles Asselineau. — Chronique politique par XX. — Chronique de la quinzaine, par XXX.

Les bureaux de la Revue Libérale sont établis : à Paris, 31, rue de Provence et à Bruxelles, 22, rue de l'Orangerie.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Pour Paris et la Belgique : trois mois, 10 fr., six mois, 19 fr., un an, 36 fr. Pour les départements et l'Algérie :

trois mois, 12 fr., six mois, 22 fr., un an, 40 fr.

Pour les colonies et l'étranger, le port en sus.

Ces prix sont augmentés d'une somme fixe de 1 fr. 50 c., représentant les frais de recouvrement, pour tous les abonnements payables à terme, après réception de la totalité des livraisons dues aux souscripteurs.

Les abonnements partent des 10 avril, 10 juillet, 10 octobre et 10 janvier de chaque année.

Les bons sur la poste doivent être au nom de M. Pages, rédacteur-gérant de la Revue Libérale.

COURS DE LA BOURSE

Du 15 juin 1867.

Cours de ce jour	Cours précédent
3 0/0..... 70 35	— 3 0/0... 70 35
4 0/0..... 98 65	— 4 1/2 0/0 99 00

DENTS depuis 5 francs

VERBRUGGHE

Dentiste

29, rue du Grand-Chemin, Roubaix. — 11, rue Secarrembault, Lille.

Guérison du mal de dents
Paiement après succès.

M. VERBRUGGHE, se rend à domicile et se charge de racommoder toute espèce de pièces artificielles. 6631

A LA SOCIÉTÉ

VIGNERONNE

Rue Pauvree, 35.

ON TROUVERA DU BON VIN

à 50 centimes le litre,
à 25 — le demi litre,
à 35 — la bouteille.
12m. 6903

ANNONCES

Etude de VALENDUCQ, notaire à Lannoy.

LYS-LEZ-LANNOY

UNE MAISON

Solidement construite

Et 1 hectare 59 ares 48 centiares de très bonnes terres en labour et verger.

SAILLY-LEZ-LANNOY

1 Hectare 32 ares 90 centiares de très-bonne terre en labour

A VENDRE

En totalité ou par lots à indiquer, pour en jouir le 1er octobre prochain.

L'an 1867, le lundi 1er juillet à trois heures de relevée, M° VALENDUCQ, notaire à Lannoy, procédera en son étude à l'adjudication publique desdits biens. (Voir l'affiche pour plus de détails). 23j. 6984

Etude de M° VALENDUCQ, notaire à Lannoy.

FLERS

AU PONT DE CROIX.

le long de la Digue du Canal, sur la propriété de MM. Descat.

VENTE IMPORTANTE

DE BOIS ABATTUS

CONSISTANT EN :

35 beaux chênes ayant un mètre cinquante centimètres de circonférence, 24 grèfres, 6 ormes, 2 bois-blancs et 1 peuplier.

Convenables aux constructeurs, charbons, charpentiers-menusiers, etc.

L'an 1867, le lundi 24 juin, à 10 heures précises du matin, M° VALENDUCQ, notaire à Lannoy, procédera publiquement à cette vente.

Il sera accordé long crédit moyennant caution.

Réunion sur les lieux. M° VALENDUCQ, notaire à Lannoy, est chargé de cette vente et des conditions. 19 m. 2, 16 j. 6933.

Etude de M° DELAHAYE, notaire à Tourcoing.

Tourcoing

Derrière la gare et en face de l'établissement de M. Darras

474 très-beaux et très-gros

ARBRES

ABATTUS

Comprenant : 28 chênes propres à faire arbres tournants, 123 ormes et 20 bois-blancs.

A VENDRE publiquement

Le lundi 17 juin 1867, deux heures de relevée.

Ledit M° DELAHAYE est chargé de cette vente.

La réunion sur les lieux. 16j. 6996

Etude de M° VALENDUCQ, notaire à Lannoy.

HEM, au Croton

MAISON AVEC GRANGE

et autres bâtiments

Et 19 ares 46 centiares de fonds et terrain, divisé en deux parties

A VENDRE

Le lundi 17 juin, trois heures de relevée en son étude dudit M° VALENDUCQ, notaire à Lannoy. 6976

Etude de M° DUCHANGE, notaire à Roubaix.

VILLE DE ROUBAIX

Rue Saint-Paul, conduisant du pont de l'Union à la rue des Longues-haies

CINQ MAISONS

A VENDRE

Pour en jouir de suite.

Le lundi 24 juin 1867, 2 heures après-midi, M° DUCHANGE, notaire à Roubaix, procédera en son étude à l'adjudication définitive des cinq maisons ci-dessus rappelés.

S'adresser pour les renseignements à M° DUCHANGE, notaire à Roubaix. 23j. 6986

GRANDS ET

VASTES TERRAINS

A VENDRE par lots

situés rue Paulus, en face de l'atelier de MM. Mazurel frères et du tissage de M. Philippe Scamps, touchant dans le fond au boulevard projeté.

Ces terrains, par leur belle position au centre de la ville, offrent de grands avantages.

S'adresser pour les conditions rue de la Fosse-aux-Chênes, 22, ou à M° DUCHANGE, notaire. 6679

Etude de M° DUCHANGE, notaire à Roubaix

A VENDRE

Route de Lille à proximité de Roubaix

TROIS MAISONS

avec 30 ares environ de terrain

Cette propriété serait très-convenable pour jardin d'agrément avec pied à terre. S'adresser pour tous renseignements audit M° DUCHANGE. 23j. 6989

Etude de M° COTTIGNY, notaire à Roubaix

WATRELOS

Aux Hautes-Voies

A VENDRE par adjudication.

pour en jouir de suite

DEUX GRANDES MAISONS

A ÉTAGES

bâties sur 4 ares 44 centiares de terrain, tenant à Poissonnier et Vandembroucke.

Le lundi 17 juin 1867, à trois heures de l'après-midi, en la mairie de Watrelos, par le ministère dudit COTTIGNY. 16j. 6980

ROUEAUX

32, GRANDE-RUE, 32,

Par suite de la faillite du sieur ECREPONT-BRASMEUR

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

DE TOUT UN MAGASIN DE

NOUVEAUTÉS

COMPRENANT : Draps de toutes qualités, velours, gilets, soieries, cachemires, mérinos noir et couleur, satins de Chine, orléans, tissus nouveaux pour robes, châles, jaconas, doublures, piqué, foulards, ganterie, cols, cravates, etc., etc.

Le lundi 17 juin 1867, à 9 heures du matin et à 2 heures de relevée, et les jours suivants aux mêmes heures en vertu d'autorisation de M. le juge commissaire de ladite faillite à la requête de M. LÉON DÉTRETZ, syndic de cette faillite et par le ministère de M° ALFRED ROUSSEL, commissaire-priseur à Roubaix 14, 16 j. 7007

AELBEKE près de Courtrai. (Belgique).

BELLE FERME

AVEC MOULIN A BLÉ

et 7 hectare 38 ares 79 centiares, près de la Place, occupée par les enfants Messiaen, au fermage annuel de 1180 fr. plus l'impôt.

A adjuger définitivement le lundi 24 juin 1867, à 5 heures du soir au cabaret du Cerf, à Aelbeke, par le ministère de M° VICTOR PYCKE, notaire audit lieu.

Sur la mise à prix de 28,850 fr. Par conséquent cette acquisition donnerait 4 0/0. 16, 19, 21, 23 j. 7014